

**Flumethrin (2%) Formulation**

Version 1.1      Date de révision: 03/18/2022      Numéro de la FDS: 10225123-00002      Date de dernière parution: 11/12/2021  
Date de la première parution: 11/12/2021

---

**SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : Flumethrin (2%) Formulation  
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

**Détails concernant le fabricant ou le fournisseur**

Nom de société du fournisseur : Merck & Co., Inc  
Adresse : 126 E. Lincoln Avenue  
Rahway, New Jersey U.S.A 07065  
Téléphone : 908-740-4000  
Numéro de téléphone en cas d'urgence : 1-908-423-6000  
Adresse de courrier électronique : EHSDATASTEWARD@merck.com

**Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation**

Utilisation recommandée : produit vétérinaire  
Restrictions d'utilisation : Sans objet

---

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 3  
Toxicité aiguë (Dermale) : Catégorie 2  
Irritation de la peau : Catégorie 2  
Irritation oculaire : Catégorie 2A  
Toxicité pour la reproduction : Catégorie 1B  
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique (Oral(e)) : Catégorie 1  
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée (Oral(e)) : Catégorie 1  
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée : Catégorie 2 (Système auditif)  
Risque d'aspiration : Catégorie 1

**Éléments étiquette SGH**

## Flumethrin (2%) Formulation

Version 1.1      Date de révision: 03/18/2022      Numéro de la FDS: 10225123-00002      Date de dernière parution: 11/12/2021  
Date de la première parution: 11/12/2021

---

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques :

H301 Toxique en cas d'ingestion.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H310 Mortel par contact cutané.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H360D Peut nuire au fœtus.  
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes en cas d'ingestion.  
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système auditif) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité :

**Prévention:**

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

**Intervention:**

P301 + P310 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON. Rincer la bouche.  
P302 + P352 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un médecin.  
P331 Ne PAS faire vomir.  
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.  
P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.  
P361 + P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Entreposage:**

## Flumethrin (2%) Formulation

Version 1.1      Date de révision: 03/18/2022      Numéro de la FDS: 10225123-00002      Date de dernière parution: 11/12/2021  
 Date de la première parution: 11/12/2021

P405 Garder sous clef.

### Élimination:

P501 Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Autres dangers

Peut former un mélange poussière/air explosif au cours du traitement, manipulation ou d'autres moyens.

## SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

### Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Huiles de paraffine	Donnée non disponible	8012-95-1	$\geq 60 - < 80$ *
Xylène	Benzène, diméthyl-	1330-20-7	$\geq 10 - < 30$ *
3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropane-carboxylate de $\alpha$ -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle	Donnée non disponible	69770-45-2	$\geq 1 - < 5$ *

\* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

## SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.  
Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminés.  
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.  
Laver les vêtements avant de les réutiliser.  
Détruire les chaussures contaminées.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.  
Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à faire.  
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.  
En cas de vomissement, la personne doit se pencher en avant.  
Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.

## Flumethrin (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/12/2021
1.1	03/18/2022	10225123-00002	Date de la première parution: 11/12/2021

---

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés	:	<p>Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Toxique en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Mortel par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut nuire au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes en cas d'ingestion. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.</p>
Protection pour les secouristes	:	<p>Les secouristes doivent faire attention à se protéger et doivent utiliser l'équipement recommandé de protection individuelle lorsqu'il existe un risque d'exposition (voir chapitre 8).</p>
Avis aux médecins	:	<p>Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.</p>

---

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	:	<p>Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Poudre chimique d'extinction</p>
Moyens d'extinction inadéquats	:	<p>Inconnu.</p>
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	<p>Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.</p>
Produits de combustion dangereux	:	<p>Oxydes de carbone</p>
Méthodes spécifiques d'extinction	:	<p>Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger. Évacuer la zone.</p>
Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	<p>En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection personnelle.</p>

---

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	<p>Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Seul un personnel qualifié devrait pénétrer de nouveau dans la zone. Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).</p>
Précautions pour la protec-	:	<p>Éviter le rejet dans l'environnement.</p>

## Flumethrin (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/12/2021
1.1	03/18/2022	10225123-00002	Date de la première parution: 11/12/2021

- tion de l'environnement : Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.  
Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile).  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Absorber avec un absorbant inerte.  
Éviter la dispersion des poussières dans l'air (i.e., le nettoyage de surfaces poussiéreuses avec de l'air comprimé).  
Les dépôts de poussières ne doivent pas s'accumuler sur les surfaces car ils peuvent former un mélange explosif s'ils viennent à être libérés dans l'atmosphère en concentrations suffisantes.  
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.  
Nettoyer les substances restantes du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.  
Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables. Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

### SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Mesures d'ordre technique : De l'électricité statique peut s'accumuler et enflammer des poussières en suspension et provoquer une explosion.  
Fournir des précautions adéquates, telles que mise à terre et continuité de masse électriques, ou des atmosphères inertes.
- Ventilation locale/totale : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.  
Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.  
Ne pas avaler.  
Ne pas laisser pénétrer dans les yeux.  
Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.  
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Minimiser la formation et l'accumulation de poussières.  
Conserver le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.  
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Conditions de stockage : Garder dans des contenants proprement étiquetés.

## Flumethrin (2%) Formulation

Version 1.1      Date de révision: 03/18/2022      Numéro de la FDS: 10225123-00002      Date de dernière parution: 11/12/2021  
 Date de la première parution: 11/12/2021

sures      Garder sous clef.  
 Garder hermétiquement fermé.  
 Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.

Matières à éviter      : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :

- Oxydants forts
- Substances et mélanges auto-réactifs
- Peroxydes organiques
- Liquides inflammables
- Solides inflammables
- Liquides pyrophoriques
- Matières solides pyrophoriques
- Les substances et les mélanges auto-échauffantes
- Substances et mélanges qui, lorsqu'en contact avec l'eau, émettent des gaz inflammables
- Produits explosifs
- Gaz

### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Huiles de paraffine	8012-95-1	TWA (Brouillard)	5 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		STEL (Brouillard)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		VEMP (Brouillard)	5 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		VECD (Brouillard)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA (Brouillard)	1 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH
Xylène	1330-20-7	TWA	100 ppm 434 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		STEL	150 ppm 651 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		VEMP	100 ppm 434 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		VECD	150 ppm 651 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA	100 ppm	CA BC OEL
		STEL	150 ppm	CA BC OEL
		TWA	100 ppm	ACGIH
		STEL	150 ppm	ACGIH
3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-	69770-45-2	TWA	45 µg/m <sup>3</sup> (OEB 3)	Interne

## Flumethrin (2%) Formulation

Version 1.1      Date de révision: 03/18/2022      Numéro de la FDS: 10225123-00002      Date de dernière parution: 11/12/2021  
 Date de la première parution: 11/12/2021

diméthylcyclopropanecarboxylate de $\alpha$ -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle				
Autres informations: Peau				
		limite d'essuyage	450 $\mu\text{g}/100 \text{ cm}^2$	Interne

## Limite d'exposition biologique en milieu de travail

Composants	No. CAS	Paramètres de contrôle	Échantillon biologique	Temps d'échantillonnage	Concentration admissible	Base
Xylène	1330-20-7	Acides méthylhippurique	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)	1.5 g/g créatinine	ACGIH BEI

**Mesures d'ordre technique** : Utiliser des contrôles de génie et des technologies de fabrication appropriés pour contrôler les concentrations dans l'air (par ex., des connexions rapides anti-gouttes). Tous les contrôles de génie doivent être implémentés par une structure conçue et exploitée en conformité aux principes de BPF afin de protéger les produits, les travailleurs et l'environnement. Les technologies de confinement appropriées pour contrôler les composés doivent contrôler à la source et empêcher la migration du composé à des zones non-contrôlées (par ex., des dispositifs de confinement ouverts). Minimiser l'ouverture et la manipulation.

## Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques

Protection des mains

Matériau : Gants résistants aux produits chimiques

Remarques : Penser à doubler les gants.

Protection des yeux : Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux ou lunettes protectrices. Si l'environnement ou l'activité professionnelle implique la présence de poussière, de brumes ou d'aérosols, il faut porter des lunettes appropriées. Utiliser un masque facial ou une autre protection intégrale du visage s'il existe un risque de contact direct du visage avec

## Flumethrin (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/12/2021
1.1	03/18/2022	10225123-00002	Date de la première parution: 11/12/2021

Protection de la peau et du corps	:	<p>des poussières, brumes ou aérosols.</p> <p>Uniforme de travail ou sarreau de laboratoire. D'autres vêtements de corps doivent être utilisés selon les tâches réalisées (par ex., manchons, tablier, gantelets, vêtements jetables) afin d'éviter l'exposition des surfaces cutanées.</p> <p>Utiliser des techniques de déshabillage appropriées pour enlever des vêtements potentiellement contaminés.</p>
Mesures d'hygiène	:	<p>Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail.</p> <p>Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.</p> <p>Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.</p> <p>L'opération réelle d'une usine doit comporter un examen des contrôles de génie, des équipements de protections de la personne appropriés, des procédures de déshabillage et de décontamination appropriées, une surveillance de l'hygiène industrielle, une surveillance médicale et l'utilisation de contrôles administratifs.</p>

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	liquide
Couleur	:	brun pâle
Odeur	:	odorisé
Seuil de l'odeur	:	Donnée non disponible
pH	:	Donnée non disponible
Point de fusion/congélation	:	Donnée non disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Peut former un mélange poussière/air explosif au cours du traitement, manipulation ou d'autres moyens.
Inflammabilité (liquides)	:	Sans objet
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible



**Flumethrin (2%) Formulation**

Version 1.1      Date de révision: 03/18/2022      Numéro de la FDS: 10225123-00002      Date de dernière parution: 11/12/2021  
Date de la première parution: 11/12/2021

---

Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	0.750 - 0.950 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité		
Solubilité dans l'eau	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Sans objet
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.
pois moléculaire	:	Donnée non disponible
Taille des particules	:	Sans objet

---

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité	:	Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Peut former un mélange poussière/air explosif au cours du traitement, manipulation ou d'autres moyens. Peut réagir avec les agents oxydants forts.
Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles. Éviter la formation de poussière.
Produits incompatibles	:	Oxydants
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

---

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Informations sur les voies possibles d'exposition**

Inhalation  
Contact avec la peau  
Ingestion  
Contact avec les yeux

## Flumethrin (2%) Formulation

Version 1.1      Date de révision: 03/18/2022      Numéro de la FDS: 10225123-00002      Date de dernière parution: 11/12/2021  
Date de la première parution: 11/12/2021

---

**Toxicité aiguë**

Toxique en cas d'ingestion.  
Mortel par contact cutané.

**Produit:**

- Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 186.2 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë: 185.64 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

**Composants:****Huiles de paraffine:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

**Xylène:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3,523 mg/kg  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.1.
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 27.571 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: vapeur
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 4,200 mg/kg

**3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α-cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 20 mg/kg  
DL50 (Souris): > 20 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,934 mg/l
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5 mg/kg

**Corrosion et/ou irritation de la peau**

Provoque une irritation cutanée.

**Composants:****Huiles de paraffine:**

- Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

**Flumethrin (2%) Formulation**

Version 1.1      Date de révision: 03/18/2022      Numéro de la FDS: 10225123-00002      Date de dernière parution: 11/12/2021  
Date de la première parution: 11/12/2021

---

**Xylène:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation de la peau

**3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de  $\alpha$ -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:**

Résultat : Pas d'irritation de la peau

**Lésion/irritation grave des yeux**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Composants:****Huiles de paraffine:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

**Xylène:**

Espèce : Lapin  
Résultat : De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours

**3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de  $\alpha$ -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:**

Résultat : Irritation légère des yeux

**Sensibilisation cutanée ou respiratoire****Sensibilisation de la peau**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Sensibilisation des voies respiratoires**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Composants:****Xylène:**

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Souris  
Résultat : négatif

**Mutagenécité de la cellule germinale**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Composants:****Xylène:**

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif

## Flumethrin (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/12/2021
1.1	03/18/2022	10225123-00002	Date de la première parution: 11/12/2021

---

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammifère, in vitro  
Résultat: négatif

Type d'essai: Test in vitro d'échange de chromatide sœur dans les cellules de mammifères  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test de létalité dominante chez les rongeurs (cellules germinales) (in vivo)  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Contact avec la peau  
Résultat: négatif

### 3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de $\alpha$ -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutagenèse microbien (test d'Ames)  
Système de test: Salmonella typhimurium  
Résultat: équivoque

Type d'essai: Aberration chromosomique  
Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Résultat: positif  
Remarques: Non classifié à cause de données non concluantes.

Type d'essai: Aberration chromosomique  
Système de test: Lymphocytes humains  
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de micronoyau in vitro  
Système de test: Souris  
Résultat: négatif

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation : Les données ne soutiennent pas le classement comme un mutagène des cellules germinales.

### Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

### Composants:

#### Xylène:

Espèce : Rat  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 103 semaines  
Résultat : négatif

**Flumethrin (2%) Formulation**

Version 1.1      Date de révision: 03/18/2022      Numéro de la FDS: 10225123-00002      Date de dernière parution: 11/12/2021  
Date de la première parution: 11/12/2021

---

**3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de  $\alpha$ -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:**

Espèce : Rat  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 2 années  
NOAEL : 0.5 Poids corporel mg / kg  
Résultat : négatif

Cancérogénicité - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification comme carcinogène

**Toxicité pour la reproduction**

Peut nuire au fœtus.

**Composants:****Xylène:**

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération  
Espèce: Rat  
Voie d'application: inhalation (vapeurs)  
Résultat: négatif

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: inhalation (vapeurs)  
Résultat: négatif

**3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de  $\alpha$ -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:**

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Croissance  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité pour le développement: NOAEL: 0.36 Poids corporel mg / kg  
Résultat: toxicité maternelle observée., Réduction du gain de poids corporel des descendants., Anomalies fœtales.

Type d'essai: Croissance  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité pour le développement: NOAEL: 0.5 Poids corporel mg / kg  
Résultat: toxicité maternelle observée., Malformations squelettiques., Réduction du poids fœtal.

Type d'essai: Croissance  
Espèce: Lapin  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité pour le développement: NOAEL: 1.7 Poids corporel mg / kg  
Résultat: Aucun potentiel tératogène.

Toxicité pour la reproduction : Peut nuire au fœtus.

## Flumethrin (2%) Formulation

Version 1.1      Date de révision: 03/18/2022      Numéro de la FDS: 10225123-00002      Date de dernière parution: 11/12/2021  
Date de la première parution: 11/12/2021

---

- Évaluation

**STOT - exposition unique**

Risque avéré d'effets graves pour les organes en cas d'ingestion.

**Composants:****Xylène:**

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

**3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α-cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:**

Voies d'exposition : Oral(e)

Évaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes.

**STOT - exposition répétée**

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système auditif) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Composants:****Xylène:**

Voies d'exposition : inhalation (vapeurs)

Organes cibles : Système auditif

Évaluation : Identifié(e) comme pouvant produire des effets significatifs sur la santé chez les animaux à des concentrations de > 0,2 à 1 mg/l/6h/jour.

**3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α-cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:**

Voies d'exposition : Oral(e)

Évaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Toxicité à dose répétée****Composants:****Huiles de paraffine:**

Espèce : Rat, femelle

LOAEL : 161 mg/kg

Voie d'application : Ingestion

Durée d'exposition : 90 jours

**Xylène:**

Espèce : Rat

LOAEL : > 0.2 - 1 mg/l

Voie d'application : inhalation (vapeurs)

Durée d'exposition : 13 Sem.

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

## Flumethrin (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/12/2021
1.1	03/18/2022	10225123-00002	Date de la première parution: 11/12/2021

Espèce	:	Rat
LOAEL	:	150 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	90 jours

### 3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de $\alpha$ -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	0.7 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	13 Sem.
Organes cibles	:	système digestif, Peau
Symptômes	:	diminution de l'appétit, Troubles cutanés

Espèce	:	Chien
NOAEL	:	0.88 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	13 Sem.
Organes cibles	:	système digestif, Cheveux, Peau
Symptômes	:	diminution de l'appétit, Troubles cutanés

### Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### Composants:

#### Huiles de paraffine:

La substance ou le mélange est reconnu comme présentant des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain ou doit être considéré comme s'il présentait des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain.

#### Xylène:

La substance ou le mélange est reconnu comme présentant des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain ou doit être considéré comme s'il présentait des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain.

---

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

#### Composants:

#### Huiles de paraffine:

Toxicité pour les poissons	:	LL50 (Scophthalmus maximus (turbot)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
----------------------------	---	--

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	EL50 (Acartia tonsa (copépode calanoïde)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
---	---	--

## Flumethrin (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/12/2021
1.1	03/18/2022	10225123-00002	Date de la première parution: 11/12/2021

Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (*Skeletonema costatum*): > 100 mg/l  
 Durée d'exposition: 72 h  
 Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau  
 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

NOELR (*Skeletonema costatum* (diatomée marine)): > 1 mg/l  
 Durée d'exposition: 72 h  
 Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau  
 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

### Xylène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 13.5 mg/l  
 Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): > 1 - 10 mg/l  
 Durée d'exposition: 24 h  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (*Skeletonema costatum* (diatomée marine)): 10 mg/l  
 Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (*Danio rerio* (poisson zèbre)): > 0.1 - < 1 mg/l  
 Durée d'exposition: 35 jr  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 210  
 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EL10 (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): > 1 - 10 mg/l  
 Durée d'exposition: 21 jr  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 211  
 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les microorganismes : NOEC: > 100 mg/l  
 Durée d'exposition: 3 h  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 209  
 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

### 3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α-cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (*Danio rerio* (poisson zèbre)): 0.046 mg/l  
 Durée d'exposition: 144 h



**Flumethrin (2%) Formulation**

Version 1.1      Date de révision: 03/18/2022      Numéro de la FDS: 10225123-00002      Date de dernière parution: 11/12/2021  
Date de la première parution: 11/12/2021

---

**Persistance et dégradabilité****Composants:****Xylène:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: > 70 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: Directives du test 301F de l'OECD  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

**Potentiel bioaccumulatif****Composants:****Huiles de paraffine:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: > 4  
Remarques: Calcul

**Xylène:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.16  
Remarques: Calcul

**3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α-cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 6.2

**Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

---

**SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.  
Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.  
Sans autres précisions : Jeter comme un produit non utilisé.

---

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Réglementations internationales****UNRTDG**

No. UN : UN 2810  
Nom d'expédition : TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S.  
(Flumethrin)

---

## Flumethrin (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/12/2021
1.1	03/18/2022	10225123-00002	Date de la première parution: 11/12/2021

Classe : 6.1  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 6.1

**IATA-DGR**

UN/ID No. : UN 2810  
Nom d'expédition : Toxic liquid, organic, n.o.s.  
(Flumethrin)

Classe : 6.1  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Toxic  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 662  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 654

**Code IMDG**

No. UN : UN 2810  
Nom d'expédition : TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S.  
(Flumethrin)

Classe : 6.1  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 6.1  
EmS Code : F-A, S-A  
Polluant marin : oui

**Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**Réglementation nationale****TDG**

No. UN : UN 2810  
Nom d'expédition : LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.  
(3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de  $\alpha$ -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle)

Classe : 6.1  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 6.1  
Code ERG : 153  
Polluant marin : oui(3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de  $\alpha$ -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle)

**Précautions spéciales pour les utilisateurs**

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

**SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

AICS : non établi(e)

DSL : non établi(e)

## Flumethrin (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/12/2021
1.1	03/18/2022	10225123-00002	Date de la première parution: 11/12/2021

IECSC : non établi(e)

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	: États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIH BEI	: ACGIH - Indices d'exposition biologique (BEI)
CA AB OEL	: Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	: Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	: Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
ACGIH / STEL	: Limite d'exposition à court terme
CA AB OEL / TWA	: Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	: Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	: limite d'exposition à court terme
CA QC OEL / VEMP	: Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD	: Valeur d'exposition de courte durée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérate; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECl - Inventaire des produits chimiques existants de

## Flumethrin (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/12/2021
1.1	03/18/2022	10225123-00002	Date de la première parution: 11/12/2021

---

la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche signalétique : Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Date de révision : 03/18/2022  
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA / 3F